

# École polyvalente Saint-Jérôme (EPSJ)

535 rue Fillion, Saint-Jérôme, Qc, J7Z1J6

## Politique linguistique (PEI)



Date de révision : Novembre 2022



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule .....</b>	<b>2</b>
Mission et vision de l'établissement .....	2
Énoncé de politique.....	2
But de la politique linguistique.....	2
<b>Principes généraux et contexte socioculturel .....</b>	<b>3</b>
Principes généraux.....	3
Contexte socioculturel .....	3
<b>Langue d'enseignement.....</b>	<b>4</b>
Le français comme langue d'enseignement .....	4
<b>Langue de la communauté scolaire .....</b>	<b>5</b>
Le français comme langue de la communauté scolaire .....	5
<b>Langue seconde .....</b>	<b>8</b>
L'anglais comme langue seconde.....	8
<b>Langue tierce et multilinguisme .....</b>	<b>8</b>
L'espagnol comme langue tierce.....	8
Soutien au multilinguisme .....	8
<b>Accès au programme de l'IB.....</b>	<b>9</b>
<b>Implication des parents .....</b>	<b>10</b>
<b>Liens avec les autres politiques.....</b>	<b>11</b>
Liens avec la politique d'admission .....	11
<b>Révision de la politique.....</b>	<b>11</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>12</b>

# Préambule

## Mission et vision de l'établissement

À l'école polyvalente Saint-Jérôme, nous nous engageons à valoriser le respect, l'ouverture et la collaboration pour le développement, l'éducation et le bien-être de tous.

## Énoncé de politique

La présente politique linguistique vise à établir les contextes d'utilisation, d'enseignement et d'apprentissage des différentes langues en usage à l'École polyvalente St-Jérôme, ainsi que les mesures favorisant l'amélioration de leur qualité.

## But de la politique linguistique

Cette politique vise à soutenir le français dans son application et son déploiement dans l'institution scolaire dans le cadre du programme PEI. L'application des mesures de cette politique linguistique s'est accomplie par l'action conjuguée de tous les éducateurs. Le rôle de la direction a été de donner forme à cette politique et d'en soutenir l'action ; les interventions concrètes des éducateurs auprès des élèves en assurent le succès.

## Principes généraux

La langue sert avant tout à communiquer, c'est-à-dire, notamment, à influencer et à faire agir les autres. C'est elle qui fonde plus solidement l'identité et la solidarité. Se soucier de la langue est donc plus qu'une chose naturelle, c'est un devoir. Ainsi, nous nous appuyons sur ces cadres légaux dans l'optique de respecter la philosophie et des approches de l'apprentissage de l'IB.

- Loi sur l'instruction publique du Québec
- Régime pédagogique art.35
- Charte de la langue française
- Normes et modalités EPSJ
- Politique linguistique – IB
- Projet éducatif EPSJ
- Code de correction commun à l'école

## Contexte socioculturel

L'École polyvalente St-Jérôme est sise dans un milieu socioculturel majoritairement francophone. Cet établissement scolarise présentement environ 3400 élèves. Un groupe de francisation évolue à même les murs de l'établissement. L'école accueille un nombre grandissant d'élèves de différentes cultures sur le plan de sa clientèle scolaire. La région de St-Jérôme accueille un nombre grandissant de jeunes familles, qui mettent une grande pression sur les infrastructures scolaires du milieu. Le personnel (enseignant et soutien) utilise le français comme langue maternelle en grande majorité.

## Le français comme langue d'enseignement

En cohérence avec l'objectif national et nos orientations de réussite, l'apprentissage du français se réalise non seulement dans les cours de français, mais également dans les autres matières.

- Une des orientations de normes et modalités d'évaluation demande que chaque enseignant consacre une attention particulière à la qualité du français (parlé et écrit) en mettant en évidence les erreurs d'orthographe, de grammaire, de ponctuation et de syntaxe.

De plus, un code de correction commun à l'école est appliqué et disponible dans l'agenda scolaire (voir annexe, p.12). Ces orientations sont également mentionnées dans les normes 24 et 25 du document des normes et modalités de l'école (p.29) déposé en annexe p. 14.

- À l'intérieur de l'école et dans les salles de classe, une attention particulière est accordée à la langue parlée dans le but d'assurer sa pérennité dans un contexte nord - américain et de favoriser l'appartenance culturelle des élèves.
- Tous les élèves du PEI auront accès à une offre de service culturelle (pièces de théâtre) au courant de leur cheminement scolaire.
- À chaque niveau du PEI, des activités différentes sont mises en place pour promouvoir la langue.
- À chaque niveau du PEI, un enrichissement culturel de la langue est présenté par le biais de la littérature mondiale (romans, théâtre, poésie ; voir guide SÉBIQ).
- 900 heures sont consacrées à l'enseignement du français au cours des cinq années du PEI.

## Le français comme langue de la communauté scolaire

- L'enseignement et le côté administratif de l'école doit promouvoir le français dans les outils de travail et la vie scolaire.
- La vie scolaire doit se dérouler dans un français de qualité.
- Le français est la langue de travail et la langue commune parlée par les élèves et le personnel de l'école.
- La gestion de la vie scolaire s'appuie sur la Charte de la langue française.
- L'école se doit de consolider la présence et l'usage du français partout dans la vie de l'école et dans ses manifestations extérieures.
- L'affichage dans l'école doit se faire en français, exception faite des projets qui émanent ou qui sont gérés par le département d'acquisition des langues.
- L'école doit inciter les élèves, le personnel scolaire ou administratif à l'utilisation d'un français de qualité.
- L'école doit accroître le rayonnement de la langue française.
- L'école doit s'assurer que l'affichage à l'intérieur de ses murs soit dans un français de qualité.
- L'école se doit d'acheter des logiciels et des appareils informatiques, des appareils de bureau et techniques où le fonctionnement est indiqué dans un français de qualité.
- L'école se doit d'exiger un français de qualité dans le langage oral et écrit des élèves et ce, en toutes circonstances.
- L'enseignant se doit d'intervenir sur la qualité de la langue. L'enseignant se doit de porter un jugement de qualité sur la langue écrite et orale (utilisation d'un critère de la langue pour évaluer la qualité du français dans les travaux des élèves).
- L'enseignant doit utiliser une langue de qualité autant à l'oral qu'à l'écrit.

## Langue de la communauté scolaire

- L'école valorise l'utilisation d'un français écrit et parlé de haute qualité. Les enseignants appliquent des stratégies pédagogiques qui accroissent la maîtrise de la langue.
- L'école soutient les efforts individuels et collectifs en matière de développement de la qualité de la langue française.
- L'école doit promouvoir la littérature francophone et en faire connaître les artisans.
- L'école doit s'assurer que le matériel didactique, les documents et les manuels soient dans un français de qualité sauf pour l'enseignement d'une langue seconde ou tierce.
- L'école doit s'assurer que les messages institutionnels, oraux et écrits à l'intention des élèves, du personnel, des parents et du public soient dans un français de qualité.

## L'anglais comme langue seconde

En cohérence avec l'objectif national, l'apprentissage de l'anglais se réalise dans les cours d'anglais.

- À chaque niveau du PEI, un enrichissement culturel de la matière acquisition de langue et offert (volet littérature ; voir guide SÉBIQ).
- 550 heures sont consacrées à l'enseignement de l'anglais au cours des cinq années du PEI.
- La bibliothèque de l'école possède une variété d'œuvres rédigées en anglais.
- Au cours de leur parcours au PEI, les élèves pourront assister à des représentations théâtrales en langue anglaise.

## L'espagnol comme langue tierce

En complémentarité des objectifs poursuivis par la SÉBIQ et par souci d'ouverture sur le monde, nous proposons l'apprentissage de la langue espagnol.

- Le cours d'espagnol est offert en deuxième et en troisième secondaire pour un total de 200 heures.
- La bibliothèque de l'école possède quelques œuvres en espagnol.
- Ce cours est reconnu par le programme national (huit unités accordées).

## Soutien au multilinguisme

L'école a accès à des mécanismes pour un élève éprouvant des difficultés d'adaptation, quelles qu'elles soient, incluant des difficultés reliées à l'utilisation de la langue. Un élève pourrait également avoir accès à des services spécialisés par le CSSS au niveau de la francisation, si nécessaire.

## Accès au programme de l'IB

- Un soutien dans l'apprentissage de la langue française et donné aux élèves issus de d'autres cultures (immigrants). Cette mesure est obligatoire et appuyée par le ministère (MEES).
- Ci-dessous, le détail du programme qui vient définir les orientations et les actions.  
<https://cssrdn.gouv.qc.ca/actualites/mieux-connaître-pour-mieux-soutenir-services-daccueil-et-de-francisation>

## Implication des parents

### Pratiques de l'établissement

- Ont accès à la « Politique linguistique » disponible sur le site web du programme PEI à l'EPSJ.
- Sont informés de l'évolution des apprentissages de leur jeune.
- S'impliquent en suivant leur jeune dans ses apprentissages et en réalisant le travail proposé par les enseignants.
- Communiquent avec les enseignants, la direction adjointe, etc. Toutes les informations nécessaires pour que les membres de l'équipe puissent intervenir adéquatement auprès du jeune.

### Liens entre la politique linguistique et la politique d'admission

Pour l'admission au PEI à l'EPSJ, l'élève de 6<sup>ème</sup> année doit avoir réussi ses cours de langue (maternelle et anglais) pour être éligible à la sélection en lien avec le passage primaire-secondaire.

Un élève issu d'un autre milieu culturel pourrait intégrer le programme lors de sa réussite lors d'un passage en parcours de francisation.

### Révision de la politique

Sous la responsabilité de la direction du PEI et des coordonnateurs, la politique sera révisée annuellement. Le processus sera fait en rencontre durant la période de fin d'année scolaire pour être diffusé en septembre à tous les intervenants scolaires et sur le site Web de l'établissement. De plus, elle sera présentée à la direction de l'école ainsi qu'aux membres du conseil d'établissement.

CODE DE CORRECTION EN FRANÇAIS (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)

Code	Catégorie	Règle d'utilisation
Grammaire (G)	Accord dans le GN	<b>NOM</b> Les marques de genre et de nombre du <b>nom</b> ou du <b>pronom</b>
		<b>DÉTERMINANT</b> Accord du <b>déterminant</b> avec le nom
		<b>ADJECTIF</b> ou <b>PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ SEUL (PPS)</b> Accord de l' <b>adjectif</b> ou du <b>PPS</b> avec le nom
	Conjugaison et accords dans le GV	<b>VERBE CONJUGUÉ</b> Conjugaison du <b>verbe</b> avec son sujet Erreurs dans le radical <b>variable</b> (ex : <i>verbe peindre : Je peignais</i> )
		<b>PARTICIPE PASSÉ</b>
Confusion homophonique (H)	<b>Identification de la classe de mot</b> ( <i>manipulations syntaxiques</i> )	
Usage (U)	Graphie	Orthographe correcte (incluant signes auxiliaires cédille / tréma accent)
	Signe auxiliaire	Trait d'union
	Autres	Apostrophe marquant l'élosion
		Majuscule dans le nom propre
		Coups de mots en fin de ligne
L'emploi d'un chiffre (0 à 9 = en lettres), d'un symbole, d'une abréviation		
Syntaxe (S)	Présence des éléments essentiels de la phrase et ordre des mots	<b>CONSTRUCTION DE LA PHRASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Types de phrases : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La phrase déclarative</li> <li>• La phrase interrogative</li> <li>• La phrase exclamative</li> <li>• La phrase impérative</li> </ul> </li> <li>• Formes de phrases (chaque phrase a quatre formes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Positive ou négative</li> <li>• Active ou passive</li> <li>• Neutre ou emphatique</li> <li>• Personnelle ou impersonnelle</li> </ul> </li> </ul>
		Combinaison de groupes ou de phrases
	Emploi des verbes	Mode ou temps de verbe <b>dans une même phrase</b> Choix d'auxiliaire de conjugaison

Code	Signe de ponctuation	Règle d'utilisation
Ponctuation (P)	Virgule	Isoler les éléments d'une énumération et séparer des phrases juxtaposées <i>Un gâteau chocolaté, moelleux et savoureux</i> <i>Josh a remporté tous les prix du concours, il le mérite bien</i>
		Isoler le GN détaché <i>Le Nil, le fleuve égyptien, est long de 6500 km.</i>
		Isoler le complément de phrase (CP) déplacé en début ou milieu de phrase <i>Quand je serai parti, ma mère trouvera la maison sera bien vide.</i>
		Isoler organisateur textuel ou un marqueur de relation en début de phrase
		À gauche des coordonnants : mais/car/or/donc/...
		Isoler la phrase incise <i>« Ce sentier est réservé aux marcheurs experts », lit-on sur les affiches.</i>
		Isoler un groupe incident (présence de l'énonciateur) <i>Il est, tout le monde le dit, un candidat sérieux.</i>
		Isoler un mot mis en apostrophe (à qui l'on parle) <i>Monsieur, est-ce à vous ce joli chapeau ?</i>
	Marquer l'effacement d'un élément dans une phrase coordonnée <i>Karim joue au football et Manon, au tennis.</i>	
	Point	Marque la fin d'une phrase
	Point d'interrogation	Marque la fin d'une phrase interrogative
	Point d'exclamation	Marque la fin d'une phrase exclamative
	Points de suspension	Énumération inachevée Réflexion non terminée (doute) Passage omis d'une citation
	Point-virgule	Séparer les éléments d'une énumération verticale Juxtaposer des phrases qui sont logiquement reliées l'une à l'autre <i>Les tulipes sortent tôt ; les tournesols fleurissent tard.</i>
Deux points	Introduire un discours direct, une citation Établir un rapport de cause/conséquence (juxtaposition) <i>Jasmin souffre d'une maladie grave : son comportement est affecté.</i> Introduire une explication ou une définition (juxtaposition) <i>Il ne mange pas de dessert : il est diabétique.</i>	
Parenthèses et deux tirets	Encadrer une information accessoire (explication, réflexion, commentaire)	
Tiret	Distinguer les changements d'interlocuteurs dans le dialogue	
Guillemets	Encadrer un discours direct Encadrer un mot ou une expression que l'auteur désire isoler Règles de citation	

NORMES	MODALITÉS ÉCOLE	OUTILS DE RÉFÉRENCE
<p><b>24 La qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation vécues par les élèves de l'école.</b></p>	<p>24.1 Les enseignants de l'équipe disciplinaire niveau déterminent les critères d'évaluation reliés à la qualité de la langue dans leur discipline. <u>Cependant, aucun critère relié à la langue ne pourra affecter le résultat dans la discipline.</u></p> <p>24 Les enseignants précisent aux élèves les critères relatifs à la qualité de la langue à l'intérieur de la situation d'apprentissage ou d'évaluation proposée. Une rétroaction est faite à l'élève sur la qualité de la langue. Une régulation est proposée.</p> <p>24.3 Quand les situations d'apprentissage et d'évaluation le permettent, des données sont recueillies sur la qualité de la langue et transmises lors de l'évaluation de la compétence autre que disciplinaire «communiquer».</p>	<p><a href="#">Programme de formation de l'école québécoise</a></p>
<p><b>25 La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et par les élèves.</b></p>	<p>L'ensemble des intervenants scolaires (soutien manuel, soutien technique et administratif, enseignants et cadres) est mis à contribution dans la promotion de la qualité de la langue parlée et écrite.</p>	